



Droit de garde pendant vacances scolaires

Par **Cb79**, le **30/03/2016** à **23:12**

Bonjour,rnrnJe suis séparé de mon ex femme depuis 4 ans et nous avons eu deux enfants ensemble (6 ans et 8 ans).rnrnSuite à notre séparation, un jugement à été établi vu que l'on vit à 500 km les uns des autres. J'ai obtenu la garde de mes enfants pendant les petites vacances scolaires ainsi qu'un mois sur deux pour les vacances d'été. rnrnEnviron 10 jours avant que je récupère mes enfants, leur mère leur fait un bourrage de crâne afin qu'ils aillent au centre aéré plutôt que de venir chez moi et elle a gain de cause auprès d'eux (en sachant que lorsque j'ai mes enfants au téléphone, ils émettent le souhait de venir passer les vacances chez leur papa).rnrnQue dois je faire lorsque cela se reproduit surtout à chaque petites vacances ? Aller sur place, au domicile, les récupérer ? Déposer une main courante ou plainte pour non présentation d'enfants ? Ou rentamer une nouvelle procédure afin de faire appliquer le jugement ?rnrnTout dialogue est impossible avec mon ex femme. Je suis perdu et j'ai besoin de voir mes enfants.rnrnD'avance merci d'aider un papa à qui les enfants manquent plus que tout.rnrnCordialement.

Par **cocotte1003**, le **31/03/2016** à **08:22**

Bonjour, vous respectez à la lettre le dernier jugement. Vous allez chercher vos enfants sur votre temps de garde avec le jugement et l'assignation qu'à fait d'huissier et soit elle vous donne les enfants et pas de problème, sinon vous déposez plainte. Après plusieurs plainte, vous pourrez saisir le tribunal et demander la garde des enfants si vous le souhaitez, cordialement